

L'ÉCHO AUCALEUEN



ÉTÉ 2026 - N° 164

FESTIVAL

LES RENC'ARTS

MARDI 21 JUILLET À 17H

AUCALEUC

Près de la salle polyvalente

Tobbôgan

Compagnie Le Long Raccourci

Spectacle de rue

Tout public à partir de 6 ans

Gratuit



L'ÉDITO DU MAIRE |

Le Maire, Christophe OLLIVIER



C'est reparti avec une équipe renouvelée ; vous trouverez le « trombinoscope » des élus en page centrale. Nous remercions les électeurs, nombreux, qui ont participé au scrutin et qui nous ont accordé leur confiance.

Le mandat qui commence est confronté à une situation internationale et nationale qui pèse sur notre situation locale, en tant que citoyen et comme collectivité.

Ainsi les budgets des services publics et les dotations et subventions aux collectivités territoriales sont durement impactés au nom d'une préparation à la guerre (cf l'intervention du Chef d'Etat Major des Armées au congrès des Maires en novembre dernier).

Nous subissons et allons subir des baisses de dotations.

Le département a été choisi pour expérimenter de nouvelles modalités de travail sur la carte scolaire. Un député se prononce déjà sur la nécessité de fermetures d'écoles entières et de regroupements scolaires, prétextant une baisse démographique.

Nous faisons face à la décision, par l'ARS, de fermeture du service des urgences la nuit au centre hospitalier de Dinan jusqu'en septembre, due à un manque de médecins.

Encore eut-il fallu en former !

Cette situation a des implications sur le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), en termes de distances parcourues par les véhicules, donc d'usure du matériel et en durée des interventions, renforçant les contraintes sur les personnels, en grande partie volontaires dans notre département. Cela fait des années que nous alertons, avec de nombreux collègues élus, sur cet état de fait et que nous réclamons le maintien des deux hôpitaux de plein exercice à Saint-Malo et à Dinan, avec tous leurs services, ainsi que la réouverture de la maternité à Dinan.

Pour cela, il faut des moyens financiers et humains, donc ouvrir les formations pour tous les personnels. C'est la même problématique qui est posée pour la justice, avec le drame abominable (encore un !), qui vient d'avoir lieu dans le Gers. C'est encore et avant tout une question de moyens, n'en déplaise aux donneurs de leçons !

Vous trouverez dans ce bulletin quelques petits conseils simples pour garantir le « bien vivre ensemble ».

Sachez également que face aux dégradations, incivilités ou vols ayant lieu sur le domaine public, la mairie porte plainte : par exemple pour le vol de l'arbre planté à l'entrée du parking de la salle polyvalente, le lampadaire plié par un véhicule au lotissement de La Petite Vallée ou des dégradations dans le cimetière.

Un groupe de bénévoles est toujours actif pour participer à des travaux sur le mobilier urbain, l'entretien et la rénovation du fléchage et des ponts sur le chemin du Ruet. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez y participer.

Enfin, quelques travaux à venir, avec la réfection du réseau d'eau potable à la Denilais, la remise en état d'une partie endommagée du caniveau central au Domaine du Pré Meffray, la réalisation d'une fresque sur l'un des murs (actuellement tagué) du jeu de boules.

Dernière minute : un dossier est consultable, en mairie ou sur notre site, concernant l'implantation d'une antenne relais télécom au fond du terrain de football, derrière les vestiaires.

Bon été à tous.

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	3
L'ACTION SOCIALE.....	11
LES INFORMATIONS LOCALES....	12
L'ENSEIGNEMENT.....	20
LA VIE ASSOCIATIVE.....	23
ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS....	26
LES DATES À RETENIR.....	25
MÉMO.....	27

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

ISSN : 1143-5313

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie :
www.aucaleuc.fr

SÉANCE DU
28 JANVIER 2026

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Florian BOUCARD, Samuel VERITÉ ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE.

• Ecole primaire publique - Rentrée scolaire 2026 : demande de prolongation de la dérogation pour la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil d'École et le Conseil Municipal avaient voté en 2017 un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019. Cette demande de dérogation étant à renouveler régulièrement, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) demande que le Conseil Municipal se prononce sur une nouvelle prolongation de la dérogation à compter de la rentrée scolaire 2026. Monsieur le Maire ajoute que le Conseil d'École réuni le samedi 27 janvier 2026 s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une prolongation de la dérogation.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• Personnel communal : mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Monsieur le Maire explique que le RIFSEEP existe depuis le 1^{er} novembre 2018 mais qu'il convient, par le biais de cette nouvelle délibération, de corriger des « coquilles » et « erreurs de plumes » qui apparaissaient sur la délibération initiale de mise en place du RIFSEEP du 5 octobre 2018, et dans la nouvelle délibération qui avait été reprise le 20 décembre 2018 :

- Dans les tableaux, il avait été omis de compléter la borne supérieure, sachant que dans le dossier de saisine du CTP cette borne était bien complétée et correspondait au plafond réglementaire.

- Dans les tableaux concernant le « CIA » apparaissait par erreur le terme « IFSE »

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• Dinan Agglomération : points d'actualité.

SCOT : Lors du dernier Conseil Communautaire du 26 janvier 2026, le Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCOT) a été approuvé avec 8 abstentions et 5 votes contre.

SÉANCE DU
4 MARS 2026

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE, Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN.

• Compte financier unique 2025.

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le Compte Financier Unique (CFU) de la Commune d'Aucaleuc pour l'année 2025.

Budget communal :

Recettes de fonctionnement	783 485, 44
Dépenses de fonctionnement	628 892, 87
Résultat de l'exercice	154 592, 57 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	290 518, 70
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	176 000, 00
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	269 111, 27 €

Recettes d'investissement	375 613, 66
Dépenses d'investissement	233 518, 32
Résultat de l'exercice	142 095, 34 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 104 545, 76
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	37 549, 58 €

En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et ne prend donc pas part au vote.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Affectation des résultats 2025 au budget 2026.**

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à la somme de 269 111,27 € et qu'il convient d'affecter cet excédent de fonctionnement au budget primitif 2026 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il propose d'affecter à la section d'investissement 176 000 € calculés de la manière suivante :

Besoin de financement en investissement à la clôture de l'exercice 2024 :	- 37 549, 58 €
+ Restes à réaliser 2024 en dépenses :	+ 68 420, 00 €
- Restes à réaliser 2024 en recettes :	- <u>2 160. 00 €</u>
	29 000 .00 €

(Arrondi au millier d'euros supérieur.)

✓ **Approbation à l'unanimité pour affecter au budget primitif 2026 :**

En recettes de **fonctionnement** au compte 002 : **240 111, 27 €**

En recettes d'**investissement** au compte 1068 : **29 000, 00 €**

● **Subvention « USEP Aucaleuc » 2026 : classe découverte de l'école.**

Monsieur CHEVÉ Jacques, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que l'école primaire publique organisait tous les 4 ans une classe de neige.

La dernière a eu lieu en 2022. Cette année, l'école a décidé d'organiser une classe découverte à Perros-Guirec du mardi 7 avril au vendredi 10 avril pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 et 9 au 10 avril (une nuitée) pour les élèves de GS-CP et PS-MS.

L'USEP d'Aucaleuc, qui finance les sorties scolaires précise

que le coût total de ce voyage scolaire est prévu à hauteur de 15 494 € et que le financement proposé est d'un tiers par les familles, un tiers par l'amicale laïque et un tiers par l'USEP. C'est pourquoi la demande de subvention de l'USEP correspond à $15\,494\text{ €} / 3 = 5\,165\text{ €}$ auxquels s'ajoutent diverses petites dépenses.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour attribuer à l'USEP d'Aucaleuc une subvention de 5 495 € au titre de l'année 2026.

● **Effacement des réseaux au « Vieux Bourg » : proposition du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor (SDE 22).**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu d'effacer des réseaux aériens dans le Vieux Bourg du n°1 au n°19. Le coût de cet effacement était évalué initialement en 2024 par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor (SDE 22) à 125 000 €.

Le nouveau chiffrage global est de 119 989, 20 € auquel il faut ajouter 6 100 € d'étude. L'étude avait déjà été

engagée par délibération n° 2025-17 du 22 mai 2025 pour un montant de 4 050 €. Il convient donc d'ajuster le montant.

Ainsi, il convient de prévoir la réalisation des travaux du projet d'effacement des réseaux dans le début du Vieux Bourg entre le n°1 et le n°19, et de prévoir le nouveau montant de l'étude.

✓ **Approbation à l'unanimité pour :**

● Le projet d'étude d'effacement des réseaux basse tension au « Vieux Bourg » pour un montant estimatif de 7 366 € TTC avec **une participation financière de la Commune qui s'élève à 3 683 €.**

● Le projet d'étude de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques au « Vieux Bourg » pour un montant estimatif de 2 417 € avec **une participation financière de la Commune qui s'élève à 2 417 €.**

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension au « Vieux Bourg » pour un montant estimatif de 108 057 € TTC avec **une participation financière de la Commune qui s'élève à 54 028,50 €.**
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public au « Vieux Bourg » pour un montant estimatif de 56 427 € TTC avec **une participation financière de la Commune qui s'élève à 33 960,70 €.**
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques au « Vieux Bourg » pour un montant estimatif de 32 000 € avec **une participation financière de la Commune qui s'élève à 32 000 €.**
- **Convention de groupement d'achat d'énergie portée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) : avenant n°2.**

Monsieur le Maire explique que lors de sa séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE 22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications.

Cet avenant doit également être validé par le Conseil Municipal puisque la Commune fait partie du groupement d'achat d'énergie.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• **Fongibilité des crédits budgétaires 2026.**

Depuis le basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, la commune est dorénavant chaque année, appelée à définir sa politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y

a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• **Budget primitif 2026.**

Le budget primitif 2026 prévu au vote est présenté à l'assemblée.

Le budget de la Commune s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	968 661, 27	Recettes	456 067, 85
Dépenses	968 661, 27	Dépenses	456 067, 85

Il est à noter que les principales nouvelles dépenses d'investissement budgétées sont principalement les travaux d'effacement de réseau au Vieux Bourg pour 135 000 € et des travaux de voirie pour 122 000 €.

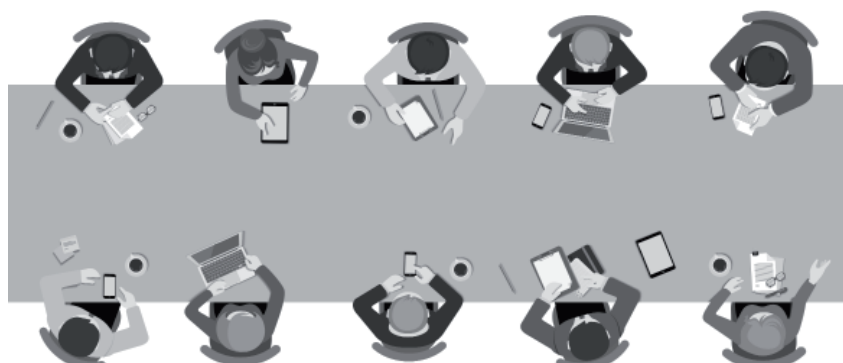
✓ **Approbation à l'unanimité.**

• **Rapports annuels 2024 de Dinan Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement**

Les Rapports Annuels 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPOS) de l'eau potable et de l'assainissement ont été adoptés en Conseil Communautaire le 2 octobre 2025. Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau

potable et d'assainissement (présentation du territoire desservi, mode de gestion des services, estimation du nombre d'habitants desservis, nature des ressources utilisées, linéaire des réseaux de desserte...)

✓ **Le conseil municipal prend acte des rapports**



SÉANCE DU 20 MARS 2026

Présents : Michel COLIN, Jessica DELEPINE, Jean-François CAUDET, Jacques CHEVÉ, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Olivier MORRY, Christophe OLLIVIER, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

Absents représentés : BOUCARD Florian ayant donné pouvoir à OLLIVIER Christophe, LEBRETON Carole ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, RABASTE Samuelle ayant donné pouvoir à COLIN Michel.

● **Élection du Maire.**

Après un appel de candidatures, il en ressort que Monsieur Christophe OLLIVIER est candidat à la fonction de Maire de la Commune. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur Christophe OLLIVIER a obtenu 15 voix.

✓ **Monsieur Christophe OLLIVIER est proclamé Maire et immédiatement installé.**

● **Détermination du nombre d'adjoints.**

Après que Monsieur le Maire a précisé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de trois adjoints, il propose de fixer le nombre des adjoints à trois.

✓ **Approbation par 14 voix pour et 1 abstention** pour fixer à trois (3) le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

● **Election des adjoints au Maire**

Après un appel de candidatures, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire est déposée auprès de M. le Maire.

La liste de candidats est la suivante :

1- Jacques CHEVÉ 2- Samuelle RABASTE 3- Olivier MORRY

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15
- Nombre de suffrages nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14

La liste conduite par M. Jacques CHEVÉ a obtenu 14 voix.

✓ **M. Jacques CHEVÉ, Mme Samuelle RABASTE et M. Olivier MORRY ont été proclamés adjoints et immédiatement installés dans l'ordre de la liste présentée ci-dessus.**

● **Lecture de la charte de l' élu local.**

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local dont les dispositions sont prévues aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Monsieur le Maire complète cette lecture en remettant aux élus une copie de la charte de

l' élu local ainsi qu' une copie des dispositions du code général des collectivités territoriales à communiquer aux conseillers municipaux en application de l' article L.2121-7 du CGCT.

● Indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire explique que suite à l'installation du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et des Adjoints, il y a lieu de fixer le montant des indemnités de fonction revenant à chaque élu. Pour le calcul des indemnités de fonction des élus c'est la population totale qui doit être prise en compte afin de fixer la tranche de population dans laquelle se situe la Commune. Au 1^{er} janvier 2026 la population totale d'Aucaleuc était de 1076 habitants.

Monsieur le Maire rappelle également que **le total mensuel des indemnités versées aux élus ne peut**

dépasser l'indemnité maximale du Maire à laquelle on ajoute l'indemnité maximale d'un adjoint multiplié par le nombre maximal théorique d'adjoints, soit pour la commune d'AUCALEUC :

$$2\,289,56 + (878,83 \times 4) = 5\,801,88 \text{ € par mois.}$$

Monsieur Le Maire propose que les taux des indemnités restent inchangés par rapport à l'ancienne mandature. Dans ce cadre, il précise ainsi que le Maire et les trois adjoints ne prendraient pas le taux maximum et que trois conseillers municipaux délégués percevraient une indemnité ainsi que les 8 autres conseillers municipaux.

Il propose donc que les indemnités de fonction soient fixées comme suit :

Qualité	Nombre d'élus concernés	Taux de l'indice brut terminal	Montant mensuel brut individuel	Montant mensuel brut global
Maire	1	36,57 %	1 503,22	1 503,22
Adjoints	3	7,21 %	296,37	889,11
Conseillers municipaux délégués	3	2,50 %	102,76	308,28
Conseillers municipaux	8	1,25 %	51,38	411,04
Total mensuel brut des indemnités des élus				3 111,65 €

Enfin, monsieur le Maire précise que de fait l'enveloppe brute pouvant être allouée mensuellement aux indemnités des élus est de 5 801, 88 € et qu'il est à noter que les élus n'utilisent que 54 % de cette enveloppe soit 3 111,65 € mensuellement.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences afin de faciliter certaines démarches administratives.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

SÉANCE DU
8 AVRIL 2026

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Olivier MORRY, Florian BOUCARD, Jessica DELEPINE, Jean-François CAUDET, Jordan LELOUS, Elisabeth MATHIEU, Carole LEBRETON, Christelle RABLAT, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER.

Absents représentés : Michel COLIN ayant donné pouvoir à Jean-François CAUDET, Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Christine RAFFRAY.

● Création des commissions communales.

Il est proposé de créer les commissions suivantes :

- Finances
- Urbanisme
- Travaux
- Affaires scolaires, jeunesse et sports

- Communication, rédaction, information
- Espaces boisés
- Actions sociales

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● Désignation des délégués communaux.

- **Association La Chamaille / Service de prévention spécialisé de Dinan et Communes associées**

Titulaire : Samuelle RABASTE

Suppléant : Christophe OLLIVIER

- **Tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2026-2027.**

L'entreprise CONVIVIO (prestataire de confection des repas) augmente les tarifs des repas enfant et adulte de 1,55 % à compter de la rentrée scolaire 2026 soit une augmentation de 6 centimes le repas enfant et 8 centimes le repas adulte. Cette augmentation porte le prix du repas facturé par CONVIVIO à 5,25 € le repas adulte et à 3,93 € le repas enfant.

Les dernières augmentations ont été prises en charge pour toute ou partie par la commune. Pour cette année, la commission finance propose de répercuter la totalité de la hausse en appliquant une augmentation de 5 centimes pour la tranche 2 et une augmentation de 10 centimes pour la tranche 3.

Il est donc proposé de voter les tarifs de cantine suivants :

Repas Cantine	Quotient familial	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Repas enfant	Tranche 1 : de 0 à 1000	1	1 €
	Tranche 2 : de 1001 à 1300	3,40	3,45 €
	Tranche 3 : supérieur à 1300	3,55	3,65 €

Repas Cantine	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
Repas adulte et stagiaire	5,15	5,25 €

Monsieur CHEVÉ précise que l'État a pour le moment décidé de stopper le dispositif de cantine à 1€ au 31/12/2027. La commune sera donc contrainte de le stopper également faute de financement.

Concernant la garderie, la commission finances propose de légèrement faire évoluer les tarifs qui n'ont pas bougé depuis 8 ans avec une augmentation de 10 centimes du forfait garderie et de 10 centimes par gouter enfant, soit :

Garderie	Tarifs 2025/2026		Tarifs 2026/2027	
	Matin	Soir	Matin	Soir
1 enfant	1,60	1,80	1,70	2,00
2 enfants	2,00	2,40	2,10	2,70
3 enfants	2,10	2,70	2,20	3,10
4 enfants	2,10	2,90	2,20	3,40

✓ **Approbation à l'unanimité.**

- **Busage d'une partie du chemin pédestre à la Mégrais.**

Monsieur Le Maire explique qu'il existe, au niveau du 4 La Mégrais, une problématique d'écoulement des eaux pluviales sur le chemin pédestre qui jouxte le côté nord de la propriété du riverain. En effet, les eaux de pluie passent sous la route de la Mégrais avant de ressortir le long du chemin pédestre une quinzaine de mètres plus loin.

Les eaux de pluie longent alors le talus du riverain ainsi que celui de la propriété suivante, ce qui sur le long terme pourrait affaiblir la stabilité du talus.

Il conviendrait donc de buser le chemin le long du talus pour le passage des eaux pluviales, puis le busage traverserait le chemin avant de ressortir, là où un empiérement serait réalisé afin de canaliser la vitesse des eaux de pluie. Le busage serait réalisé sur 46 mètres linéaires.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour la réalisation d'un busage du chemin pédestre à la Mégrais réalisé par l'entreprise « GT3 SERVICES » de Pleneuf-Val-André pour un montant de 5 342, 00 € HT soit 6 410, 40 € TTC

- **Rénovation de 8 lanternes d'éclairage public dans le cadre du programme « Fonds Vert » de l'État : proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor à la Denilais et Rue de l'Ancien Presbytère-la Mégrais.**

Dans le cadre du programme « FONDS VERT », l'État souhaite orienter des financements pour accélérer la sobriété énergétique et la modernisation des infrastructures de notre territoire. C'est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) qui est porteur des projets en tant que maître d'ouvrage de l'éclairage public au bénéfice des collectivités Costarmoricaines.

Compte tenu de la somme allouée et des critères d'éligibilité définis par l'État, le SDE 22 priorise la

rénovation des lanternes de plus de 30 ans qui seront remplacées par des lanternes à Leds fiables. Le SDE participe à la rénovation de l'éclairage public à hauteur de 30 à 35 % du coût des travaux. La dotation «FONDS VERT» permettra d'abonder ce financement de 15 % supplémentaires.

Sur la Commune d'Aucaleuc, le SDE 22 propose de remplacer 8 lanternes d'éclairage public de plus de 30 ans, 3 à la Denilais et 5 dans la rue de l'Ancien Presbytère et à la Mégrais.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour :

• Le projet d'éclairage public de « rénovation de 3 luminaires à la Denilais » pour un montant estimatif de 3 200 € TTC avec une participation financière de la Commune qui s'élève à 1 432, 10 €.

• Le projet d'éclairage public de « rénovation de 5 luminaires rue de l'ancien presbytère et à la Mégrais » pour un montant estimatif de 4 600 € TTC avec une participation financière de la Commune qui s'élève à 2 058, 64 €.

• **Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de contribuables appelés à siéger.**

Monsieur le Maire explique qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques,

elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour proposer les contribuables suivants :

Pierrick MARTIN, Marcelle BUARD, Michel RENAUX, Jean-Pierre SADA, Louis HENRY, Chrystèle MICHEL, Valérie GALLAND, Guy MASSOT, Grégoire COURTOIS, Christelle LAINÉ, Jocelyne MENARD, Jean-Marc QUINT, Marcel VOISIN, Emilie HUBERT, Isabelle RADOUX, Sandrine LAMBERT, Alain BILLARD, Florian BOUCARD, Jean-François CAUDET, Michel COLIN, Sabrina STUDER, Christine RAFFRAY, Carole LEBRETON.

• **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : proposition de contribuables appelés à siéger.**

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers, en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. La commission est composée de 11 membres à savoir le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques

sur une liste de contribuables dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres. Il est demandé par Dinan Agglomération que chaque Commune membre propose le nom de 2 contribuables pour faire partie de la CIID.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour proposer les contribuables suivants :

Elisabeth MATHIEU et Christophe OLLIVIER.

• **Désignation des conseillers municipaux membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Dinan Agglomération.**

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire créée au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre réalisant des transferts de compétences. La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges liées aux compétences transférées par les communes membres à la communauté d'agglomération.

Ces travaux constituent le fondement du calcul des attributions de compensation versées ou reçues par

chaque commune membre. La CLECT est composée de membres de chacun des conseils municipaux des communes membres, désignés par ces derniers.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour désigner les conseillers municipaux suivants :

- Conseiller titulaire : Jacques CHEVÉ
- Conseiller suppléant : Jessica DELEPINE

• **Dinan Agglomération : points d'actualité.**

Transport scolaire :

Depuis l'année dernière, c'est Dinan Agglomération qui gère les transports scolaires à la place de la Région. Cette année le tarif va augmenter de 10 € en passant à 140 € par an et par élève. Il est précisé que le coût du transport pour un élève est de 1800 € par an soit une prise en charge à 92 % par la collectivité et à 8 % par les usagers.

L'ACTION SOCIALE |

• CCAS

Nouveau mandat, nouveaux élus au sein de la commission communale d'action sociale :

Président : Christophe OLLIVIER

Vice-Présidente : Samuelle RABASTE

Membres élues : Jessica DELEPINE, Christine RAFFRAY, Morgane RENAULT-LE LAN, Sabrina STUDER

Les membres extérieurs au conseil municipal ne changent pas : Marie BOYER, Marie-Thérèse MASSOT, Louis HENRY, Sandrine COLIN, Evelyne NICOLAS.

Pour toutes demandes à la CCAS, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 02 96 39 40 68.

• LES BONS RÉFLEXES

Adoptez les bons réflexes en cas de fortes chaleurs ou de canicule.

Si vous connaissez des personnes âgées isolées, si vous-même êtes fragilisé(e) et isolé(e), vous pouvez contacter la CCAS 02 96 39 40 68 aux heures ouvrables de la mairie. Le secrétariat contactera les élus référents.



• OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pendant vos absences, vous pouvez demander à la gendarmerie ou aux services de police de passer voir votre logement et de vous prévenir en cas de problème.

Pour bénéficier du dispositif gratuit « Opération tranquillité Vacances », il faut faire la demande en gendarmerie ou commissariat minimum 2 jours avant votre départ.

Vous pouvez remplir et imprimer le formulaire disponible sur le site du ministère de l'intérieur.



LES INFORMATIONS LOCALES

• L'ÉTAT CIVIL

Décès :

Le 22 février 2026, Monsieur Claude MICHEL

Un autre décès est survenu au mois de mai.

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.

Naissances :

La commune est heureuse d'avoir connu trois naissances au mois de mars 2026.

- Samuel MICHEL-MAHE né le 19 mars 2026

- Lucie, Marie, Joséfa MARIOTTI née le 28 mars 2026

- Alixe LANDAIS née le 31 mars 2026

La municipalité félicite les parents et leur adresse tous ses vœux de bonheur !

Mariages :

Le 27 février 2026 : Mickaël DRIOL et Alexandra KUZINA

Nous adressons toutes nos félicitations aux nouveaux mariés !

Pacs :

Trois signatures de PACS ont eu lieu pendant le premier semestre de l'année 2026.

Le 30 avril : Elody FILLON

et Dany CAULAT

Ainsi qu'un autre PACS au mois d'avril.

Le 1^{er} juin : Léa DESBOIS

et Corentin DACHEZ

Toutes nos félicitations !

• LES AUTORISATIONS D'URBANISME

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

5 bis La Hydrouais - Construction d'une véranda

15 Les Fontenelles - Changement de la porte d'entrée et de 4 volets, ravalement de la façade

9 Lotissement la Petite Vallée - Aménagement des combles

22 rue du Chatelet - Changement de portail

44 La Harlais - Pose d'une clôture

3 La Hydrouais - Isolation thermique extérieure, réfection de la toiture et changement des menuiseries

23 Lotissement la Petite Vallée - Installation de 8 panneaux photovoltaïques surimposés à la toiture

12 bis La Harlais - Pose d'une clôture en bois

30 La Harlais - Agrandissement d'une fenêtre de toit

10 La Mégrais - Changement de portail

2 rue des Lilas - Changement de portail et de portillon

54 La Harlais - Transformation d'une partie d'un garage en pièces à vivre

6 La Hydrouais - Construction d'un abri de jardin

6 Le Vieux Bourg - Remplacement de la porte d'entrée et de quatre fenêtres

Pour toute question relative à des travaux, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie par téléphone ou directement en mairie aux horaires d'ouverture.

• BIEN VIVRE À AUCALEUC

Rappel des horaires de travaux de jardinage et bricolage en extérieur :

Par l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024, **les horaires sont les suivants :**

- Du lundi au samedi du 9h à 12h et de 14h à 20h
- Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Toute nuisance sonore en dehors de ces horaires est passible de sanctions.

L'arrêté est disponible sur le site www.aucaleuc.fr rubrique « Bien vivre à Aucaleuc »

Respect de son voisinage :

Si vous organisez une soirée en extérieur, par respect pour vos voisins, pensez à les prévenir de la gêne occasionnée.



• BIEN VIVRE ENSEMBLE

Chiens et chevaux dans notre commune, partageons l'espace public avec respect...

Les espaces publics, chemins ruraux et espaces naturels sont des lieux de partage entre tous les habitants.

Afin de préserver la sécurité, la propreté et le respect de chacun, quelques rappels des règles simples concernant les chiens et les chevaux.

Pour les chiens :

- Tenez votre animal en laisse lorsque la situation l'exige.
- Ramassez systématiquement les déjections.
- Evitez les nuisances sonores liées aux aboiements que ce soit en promenade et surtout au domicile.

Pour les chevaux :

- Pensez à ramasser les crottins.
- Adaptez votre allure lors des croisements avec les promeneurs et les cyclistes.
- Assurez-vous que vos animaux sont correctement surveillés afin d'éviter toute divagation.
- N'empruntez pas les chemins réservés aux piétons.

Rappelez-vous que :

En cas de non-respect (article R632-1 du code pénal) et au nom de sa responsabilité quant à l'insalubrité publique, la commune fixe le montant de l'amende. (35 € à 150 € selon les lieux).

La municipalité remercie les propriétaires d'animaux pour leur civisme et leur contribution au bien-vivre ensemble.



• TRANSPORT SCOLAIRE

À partir de la rentrée scolaire 2026, Dinan Agglomération assure la majorité des transports scolaires sur l'ensemble de son territoire.

Ouverture des inscriptions en ligne : 1^{er} juin 2026.

- Date limite d'inscription conseillée : 31 juillet 2026.
- Rentrée scolaire : 1^{er} septembre 2026

L'inscription s'effectue en ligne, en quelques étapes simples sur la plateforme d'inscription dédiée.

Tous les élèves des collèges et lycées publics et privés de Dinan Agglomération peuvent bénéficier du service DINAMO Scolaire.



CONSEIL MUNICIPAL

2026 - 2032



Christophe OLLIVIER, Maire
Président des commissions communales



Jacques CHEVÉ, 1er adjoint aux finances et ressources humaines

Commissions : Finances, Travaux, Urbanisme, Affaires scolaires, jeunesse et sports



Samuelle RABASTE, 2ème adjointe aux affaires sociales et périscolaires

Commissions : Affaires scolaires, jeunesse et sport, Communication rédaction et information, Action sociale



Olivier MORRY, 3ème adjoint à l'aménagement urbain.

Commissions : Finances, Travaux, Urbanisme



Jean-François CAUDET, délégué aux travaux

Commissions : Travaux, Urbanisme, Espaces boisés



Elisabeth MATHIEU, déléguée aux espaces boisés

Commissions : Finances, Espaces boisés



Sabrina STUDER, déléguée à la communication

Commissions : Travaux, Communication, information et rédaction, Action sociale



**Jessica DELÉPINE,
conseillère municipale**

Commissions : Finances, Affaires scolaires,
jeunesse et sport, Action sociale, Contrôle
des listes électorales



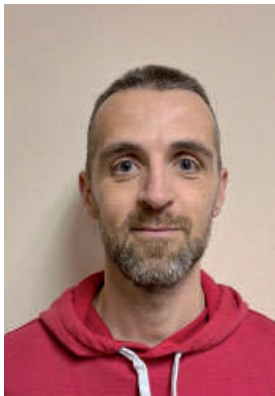
**Florian BOUCARD,
conseiller municipal**

Commissions : Affaires scolaires,
jeunesse et sport, Espaces boisés



**Carole LEBRETON,
conseillère municipale**

Commission : Espaces boisés



**Jordan LELOUS,
conseiller municipal**

Commissions : Urbanisme, Affaires
scolaires, jeunesse et sport, Espaces
boisés



**Christine RAFFRAY,
conseillère municipale**

Commission : Action sociale



**Morgane RENAULT – LE LAN,
conseillère municipale**

Commissions : Affaires scolaires,
jeunesse et sports, Communication,
rédaction, information, Action
sociale



**Michel COLIN,
conseiller municipal**

Commissions : Travaux,
Urbanisme



**Christelle RABLAT,
conseillère municipale**

Commissions : Affaires scolaires,
jeunesse et sport,
Communication, rédaction,
information

• PLUI-H

DINAN
AGGLOMÉRATION

**CONSTRUISONS ENSEMBLE
LE TERRITOIRE DE DEMAIN**

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT

**Permanence
PLUI-H**

Un projet en tête ?
Vous souhaitez construire
ou diviser votre parcelle ?
Nos spécialistes vous conseillent !



**MERCREDI
24 JUIN**

Sur rendez-vous de 9h
à 12h30 et de 14h à 17h30
Contact : 02 96 87 77 75

**DINAN - Siège de
Dinan Agglomération**
8 boulevard Simone Veil

www.dinan-agglomeration.fr

• IEL

Projet solaire d'Aucaleuc : la centrale entre dans sa dernière étape.

Les travaux de construction de la centrale solaire d'Aucaleuc sont désormais terminés.

Le projet entre maintenant dans une phase de validation administrative et technique : des essais de fonctionnement sont réalisés à pleine charge pour valider ses capacités de régulation et à injecter l'électricité produite sur le réseau.

Une fois cette étape franchie, la centrale pourra commencer à produire localement de l'énergie renouvelable.

Par ailleurs, il reste à finaliser les derniers aménagements paysagers, notamment la mise en place des panneaux d'information destinés à présenter le projet et son fonctionnement pour le territoire. IEL espère pouvoir organiser l'inauguration de la centrale à la fin du mois de septembre ; plus d'informations à venir au cours du mois de septembre.

Article rédigé par l'exploitant du site, l'entreprise IEL.



• INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE : INSTALLATION RADIOÉLECTRIQUE

Projet d'implantation d'une installation radioélectrique (antenne téléphonique) à la Harlais (au fond de l'ancien terrain de foot derrière les anciens vestiaires).

Un dossier d'information est consultable au format papier en mairie d'Aucaleuc ainsi que sur format électronique (PDF) sur le site internet de la mairie. **Le dossier est consultable jusqu'au 11 juillet.**

• LA PISCINE

Nouvelle Piscine de Dinan Agglomération

Ouverte à tous, « La Piscine » propose une offre complète d'activités aquatiques, sportives et de bien-être, adaptée à tous les âges.

Les plus jeunes peuvent découvrir les plaisirs de l'eau grâce aux séances bébés nageurs (de 6 mois à 5 ans), à l'éveil aquatique (de 4 à 6 ans) et aux cours d'apprentissage de la natation à partir de 6 ans.

Les adultes bénéficient également d'un large choix d'activités : cours de natation, entraînements encadrés, aquagym, aquabike et aquatraining.

Pour les amateurs de détente, un espace bien-être est à disposition avec saunas, douches massantes, jacuzzis, grotte de sel, espace relaxation, tisanderie et terrasse.

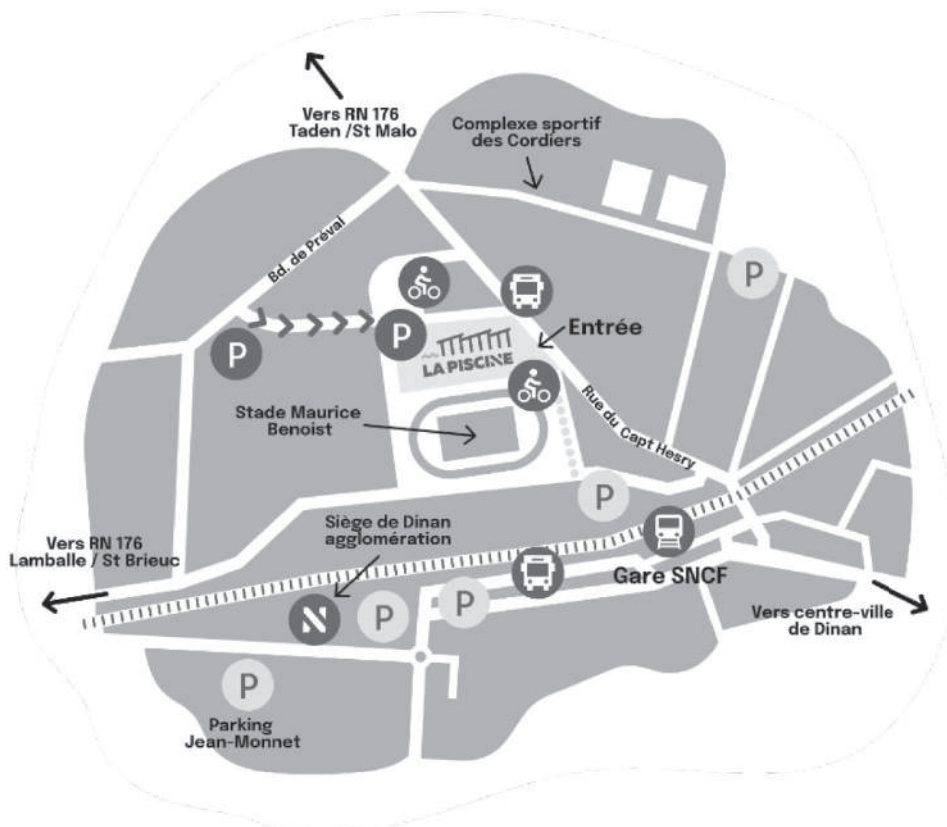
L'espace bien-être est réservé aux personnes de plus de 18 ans.

La piscine propose également des animations pour les anniversaires ainsi que des structures gonflables.

Quelques conseils avant votre visite :

- Le port du bonnet de bain est obligatoire (bonnet en silicone ou en maille enduite uniquement ; les bonnets en tissu sont interdits).
- Une douche savonnée est exigée avant l'accès aux bassins.
- Le port d'une tenue de bain adaptée est obligatoire (shorts de bain interdits).
- Pensez à apporter un jeton pour l'utilisation des casiers.
- Pour l'espace bien-être, munissez-vous d'un gobelet personnel et d'une serviette, cette dernière étant obligatoire.

Comment s'y rendre :



Les horaires :

Période scolaire

Jours	Horaires
Lundi	7h → 8h30 (abonnés) / 11h → 13h30 / 17h → 20h
Mardi	11h → 13h30 / 17h → 21h30
Mercredi	11h → 20h
Jeudi	7h → 8h30 (abonnés) / 11h → 13h30 / 17h → 20h
Vendredi	11h → 13h30 / 17h → 20h
Samedi & Dimanche	9h30 → 13h30 / 14h30 → 18h <i>Bassin d'apprentissage fermé le samedi matin (bébés nageurs)</i>
Jour férié	9h30 → 13h30 / 14h30 → 18h

Petites vacances

Jours	Horaires
Lundi	10h → 13h30 / 14h30 → 19h
Mardi	10h → 13h30 / 14h30 → 21h30
Mercredi / Jeudi / Vendredi	10h → 13h30 / 14h30 → 19h
Samedi & Dimanche	9h30 → 13h30 / 14h30 → 18h <i>Bassin d'apprentissage fermé le samedi matin (bébés nageurs)</i>

Grandes vacances

Jours	Horaires
Tous les jours :	10h → 19h

Les tarifs :

	Résidents Dinan Agglo	Hors Dinan Agglo
Entrée espace aquatique	6€	7€
Entrée réduite (4 à 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, apprentis, carte invalidité)	4,80€	5,60€
Entrée Bien-être + espace aquatique	18€	22€
Accès tarif famille (6mois)	25€	25€
Carte 10 entrées (6 mois)	51€	59,50€
Pass aquatique	25€/mois	30€/mois
Pass Bien-être + aquatique illimité	41€/mois	47€/mois
Pass complet « La Piscine » (aquatique + bien-être + activités)	50€/mois	60€/mois

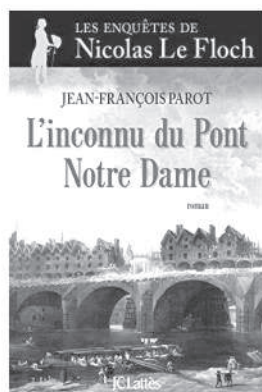
Gratuit pour les enfants de - 4 ans & accompagnant de personne en situation de handicap.

Précision : La présentation d'un justificatif de domicile (- de 3 mois) est obligatoire pour bénéficier du tarif « agglomération », quelle que soit la prestation (abonnement, séance, cours, bien-être, activité). À défaut, le tarif « hors agglomération » sera appliqué.

• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les vacances d'été approchent et le temps des lectures nombreuses et variées accompagne ce temps de repos annuel.

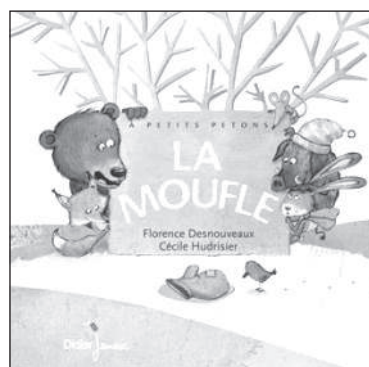
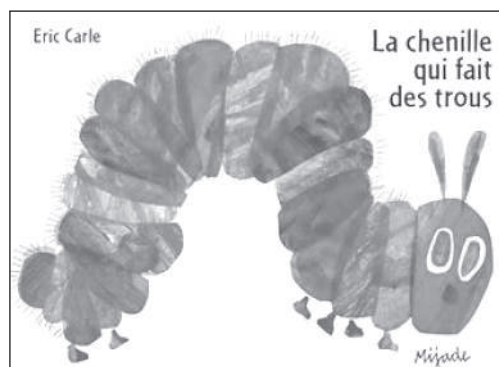
Que vous soyez amateurs de polars, de récits de vie, de romans classiques, de bandes dessinées enfants ou adultes et de mangas, de nombreux ouvrages vous attendent en bibliothèque.



Pour rappel, nous vous accueillerons jusqu'à fin juin les lundis de 16 h à 18 h et les samedis de 10h à 12 h.

Par contre en juillet et août nous ne vous accueillerons que les lundis de 16 h à 18 h. (les bibliothécaires aussi partent en vacances)

Vous pourrez emprunter jusqu'à 12 documents pour une période de huit semaines.



Les petites classes de l'école (PS/MS et GS /CP) ainsi que les enfants gardés par les assistantes maternelles fréquentant la bibliothèque ont bénéficié cette année d'animations menées par les bénévoles de la bibliothèque à partir de deux racontes-tapis illustrant deux classiques de la littérature jeunesse :

La petite chenille qui faisait des trous d'Eric Carle et La Moufle de Florence Desnouveaux.

Enfin n'oubliez pas de nous ramener avant l'été les ouvrages qui auraient tendance à s'empoussiérer sur vos étagères afin d'en faire profiter les autres abonnés du réseau.

En vous souhaitant à toutes/tous de reposantes vacances ensoleillées.

L'équipe de la bibliothèque

Gisèle, Jacques, Jocelyne, Louis, Marie-Thérèse, Valérie.

L'ENSEIGNEMENT |

• LA VIE DE L'ÉCOLE



Cette année encore, les élèves de l'école ont vécu de beaux moments de découverte, de partage et d'apprentissage.

Les plus jeunes de la classe de PS-MS partent chaque semaine en randonnée. Ces promenades leur permettent de découvrir la nature et de profiter de bons moments ensemble, toujours avec beaucoup d'enthousiasme. Vous les croiserez sans doute au détour d'un chemin : n'hésitez pas à leur faire coucou (et à adapter votre vitesse si vous êtes en voiture !)



Du côté des CE1-CE2 et des CM1-CM2, les séances de balle ovale rencontrent un vrai succès. Les élèves apprennent à jouer en équipe, à se dépasser et surtout à prendre plaisir à pratiquer un sport collectif dans une ambiance dynamique et joyeuse. Les plus grands ont d'ailleurs participé à une rencontre sportive fin mai et ont pu ainsi se mesurer aux élèves d'écoles alentour.

Les visites régulières à la bibliothèque restent des rendez-vous très appréciés. Les enfants aiment feuilleter, choisir et emprunter de nouveaux livres, et chacun trouve peu à peu le goût de la lecture. En complément de ces visites, les plus jeunes ont bénéficié de séances de lecture menées par Jacques, notre bibliothécaire en chef, autour d'un tapis et de quelques marionnettes.

De la Grande Section au CM2, les séances de natation permettent à tous de progresser à leur rythme. Les élèves gagnent en confiance dans l'eau et sont fiers des progrès accomplis au fil des semaines. Les élèves de la classe de Véronique ont d'ailleurs pu découvrir les nouvelles installations de Dinan Agglomération.

En classe aussi, les efforts portent leurs fruits. Les élèves travaillent avec sérieux et curiosité, et les résultats aux évaluations nationales sont très encourageants. Toute l'équipe se réjouit de voir les enfants avancer et prendre confiance dans leurs apprentissages.

Mais le grand temps fort de cette année restera sans aucun doute le séjour à Perros-Guirec. Pour la première fois, tous les élèves de l'école sont partis ensemble vivre cette belle aventure. Petits et

grands ont partagé des moments inoubliables autour d'activités scientifiques adaptées à chaque âge : découverte du milieu marin, observations, expériences et nombreuses découvertes ont rythmé le séjour. Les enfants ont aussi beaucoup apprécié l'accueil chaleureux et la gentillesse du personnel du centre, qui ont largement contribué à la réussite du voyage.

Ce séjour laissera de très beaux souvenirs à tous et illustre parfaitement l'esprit qui anime notre école, en collaboration avec l'Amicale Laïque et l'équipe municipale : apprendre, découvrir et grandir ensemble dans la bonne humeur.

Il nous reste du travail avant de libérer les élèves pour des grandes vacances bien méritées, mais l'équipe est déjà dans la préparation de l'année prochaine qui sera tournée vers des activités culturelles avec un projet musical et un projet théâtral. Nous aurons l'occasion de vous en dire plus dès la rentrée !

Toute l'équipe éducative aura le plaisir d'accueillir les nouvelles familles souhaitant rejoindre une école à taille humaine, où chaque enfant trouve sa place, progresse à son rythme et s'épanouit au quotidien dans un climat bienveillant.

Les inscriptions sont ouvertes et il reste quelques places. Il suffit de prendre contact avec la directrice par courriel en envoyant un message à ecole.0220725u@ac-rennes.fr ou se renseigner en mairie.



• CMA FORMATION DINAN-AUCALEUC

EXAMENS SESSION 2026 :

Cette année ce sont plus de 400 candidats qui s'apprêtent à passer leur examen de fin de parcours.

Certains reviendront en septembre dans le cadre des poursuites d'études, pour se perfectionner ou compléter leurs connaissances dans un domaine connexe.

D'autres arriveront sur le marché de l'emploi, certains auront même la chance d'être embauchés en CDI par leur employeur actuel.

Bonne réussite à toutes et tous.



FERMETURE DU CFA :

Le CFA fermera ses portes le vendredi 10 juillet, pour un retour de nos enseignants le 30 août. Nos bureaux quant à eux resteront ouverts tout l'été.

Pour rappel, le CFA propose aux collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} ainsi qu'aux lycéens qui hésitent sur leur orientation, des mini-stages d'une semaine dans les entreprises du réseau Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Ces mini-stages ont lieu durant les vacances scolaires.

Nous restons à votre disposition au CFA pour tous renseignements et sur notre site internet : www.cma-formation-bretagne.fr/decouvrez-un-metier-grace-aux-mini-stages-en-entreprise/

RENTRÉE DE SEPTEMBRE :

Nous retrouverons nos apprentis dès le mardi 1^{er} septembre.

Les mercredis de l'apprentissage reprendront aussi en septembre, les dates seront consultables sur notre site internet :

www.cma-formation-bretagne.fr/les-mercredis-de-lapprentissage/
Rubrique NOUS RENCONTRER.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de vous inscrire pour y participer.

JEUX OLYMPIQUES DE L'AUTO :

Cette année, l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) et l'ANDSA (Association Nationale pour le développement du sport dans l'Apprentissage) organisent le 24 septembre à Ploufragan, un challenge sportif entre les CFA Pilotes dont les CFA de la Chambre de Métiers font partie.

CONCOURS MAF :

C'est en toilettage canin et félin que s'est illustrée Lana ROBERT, notre apprentie en CTM 2^{ème} année.

Après avoir remporté une première médaille d'or lors de la sélection départementale, Lana a remporté une deuxième médaille d'or aux sélections régionales qui se sont déroulées au CFA ce 12 mai.

Elle obtient ainsi son billet pour la sélection nationale.

LA VIE ASSOCIATIVE |

• AMICALE LAÏQUE

Le samedi 4 avril, de 14h à 17h, nous avons organisé une chasse à l'œuf pour les enfants.

Environ 40 enfants étaient inscrits, de 2 à 11 ans. Pour les maternelles, la chasse à l'œuf consistait à récupérer des œufs de différentes couleurs.

Pour les élémentaires, les enfants devaient résoudre des énigmes et récupérer des tickets à chaque étape pour avancer jusqu'à la fin. Une fois les objectifs atteints, les enfants récupéraient leurs récompenses (boisson, gâteaux et une surprise avec des chocolats).



En plus de la chasse à l'œuf, les enfants ont pu profiter d'activités manuelles, ainsi que des jeux en bois prêtés par Lutin Ludique (magasin de jeux à Dinan).



L'amicale Laïque remercie parents et enfants d'avoir participé à cette journée et tous les bénévoles présents pour cette journée.

C'est également dans une ambiance chaleureuse que l'Amicale Laïque a organisé la fête de l'école le samedi 20 juin.

Contacts et informations :

amicale.aucaleuc@outlook.fr - 06 25 58 39 88

Facebook : L'AMICALE LAIQUE AUCALEUC

Boîte aux lettres à côté du panneau d'affichage de l'école.

• CLUB DE L'AMITIÉ

Cet été, le Club de l'Amitié poursuit ses activités avec les randonnées tous les lundis et les jeudis à 14h au départ du parking de la salle polyvalente.

Après une pause estivale, les jeux de cartes et de société reprendront, quant à eux, tous les mercredis à partir du 2 septembre.

• GYM POUR TOUS

Les cours de gym reprendront à la rentrée scolaire tous les mardis soir de 19h30 à 20h30 à la salle polyvalente d'Aucaleuc.

Renforcement musculaire, pilates, relaxation et étirements seront au programme sous la direction de Kimy Delalande, coach diplômée.

N'hésitez pas à venir découvrir !

Les cours sont ouverts aux adolescent-es, aux adultes habitant sur la commune ou hors commune.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 96 39 69 35 ou au 07 70 03 75 13.

• OSCALOC

Nous organisons le 18 septembre 2026 « Les N'Auctambules du Ruet » avec 4 épreuves sportives en semi-nocturne.

Départ à 20h, à la salle polyvalente.

Au programme :

- Run & bike de 12 km (Epreuve en binôme) : 8 €
- Trail de 12km : 8 €
- Marche nordique de 9 km : 8 €
- Marche populaire de 5 km : 5 €

Inscriptions possibles par Klikégo ou par les flyers prochainement distribués.

Tous les bénéfiques seront reversés à l'association « Nos Limites » et son projet « Kilimandjaro 2028 ».

Nous recherchons des bénévoles jalonneurs sur le circuit. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Sandrine au numéro suivant : 06 21 10 40 91.

• ÉCLAIREURS DE FRANCE

Rédigé par les jeunes : Loula, Romy, Romane et Luz.

« **Scoutisme laïque, la jeune Z se rassemble.** »



Cohésion, valeurs fortes et bonne humeur ! Partons à la rencontre des éclaireurs de France à Aucaleuc.

Un week-end par mois, les jeunes éclé-es de 6 à 17 ans se retrouvent pour vivre un moment de partage en collectivité. Les couchages en tente, les repas au feu de bois et les veillées sous les étoiles rythment leur week-end. Ils y apprennent tous les jours des valeurs fondamentales et des compétences très utiles.

Romane, 15 ans, éclaireuse depuis 2020. « *Ce week-end, c'était vraiment chouette. Le repas trappeur, cuisine à la braise, était trop bon, puis on a fait pas mal de bricolage. Malgré la nuit bien trop froide pour moi, on a pris notre petit déj en musique et ça, c'était cool.* »

Les plus grands, eux, ont passé le week-end à préparer leur projet de camp d'été. Loula, aînée, nous raconte : « *Cet été, on part en Allemagne au Bula. C'est un grand rassemblement de scouts européens. On sera quasiment 5 000. Donc là, on prépare notre autofinancement et également, on prend contact avec les autres groupes français qui partent.* »

Depuis l'obtention de leur BAFA, certains aînés encadrent aussi les jeunes troupes, les 10-12 ans, afin de leur transmettre à leur tour les valeurs du scoutisme laïc : coéducation, démocratie, écocitoyenneté, laïcité, solidarité.

Même les plus jeunes, entre 6 et 10 ans, y trouvent leur compte. Joachim, âgé de 8 ans, nous raconte : « *Dormir en tente et cuisiner des repas dans la nature me rend heureux. J'ai rencontré de super copains comme Melaine et Céleste.* »

La valeur fondamentale reste le partage. Depuis plusieurs années, les éclaireurs partent encore en jumelage avec d'autres groupes en France. Ensemble, ils partagent leur quotidien, leur mode de vie et de nombreux beaux souvenirs.

Mais toute cette magnifique aventure ne serait rien sans l'engagement de nos responsables et parents bénévoles, qui se mobilisent pour offrir aux jeunes de super week-ends passés dans la bonne humeur.

Nous sommes donc toujours à la recherche de nouveaux responsables.

PROCHAINES DATES IMPORTANTES:

Tombola pour le financement du camp d'été des aînés : tirage au sort le 1er juillet à la Source à Dinan à 18h.

Nous serons présents au forum des associations organisé à Dinan le 5 septembre.

• HANDISPORT LOISIRS

Le 14 avril a eu lieu le challenge national de sarbacane à la salle polyvalente. Il y avait trois départements représentés et 28 participants.

Les retours sur la compétition ont été très positifs. C'est donc un événement à renouveler ! Merci à la municipalité pour son engagement et au comité 22 Handisport pour sa participation.



Sinon, du 25 au 28 juin, Aucaleuc sera représenté aux championnats de France de Boccia par Handisport Loisirs Aucaleuc pour la 9^{ème} fois. Ces championnats se dérouleront à Bruz (35).

Après une pause bien méritée cet été, nos activités reprendront mi-septembre, tous les lundis de 15h à 18h à la salle polyvalente.

Toute personne motivée, valide ou non valide, est la bienvenue !

• HOGAN COUNTRY SCHOOL

Notre bal annuel du 29 mars a été une réussite avec plus de 100 danseurs venus des 4 départements bretons. Merci à Monsieur le Maire, Valérie et tous les bénévoles.

La rentrée se fera le jeudi 10 septembre à 18h pour tous les nouveaux.



• SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le ball-trap annuel de la Société de chasse d'Aucaleuc a eu lieu les samedi 23 et dimanche 24 mai sur le terrain en face du CFA à Aucaleuc, sous un soleil de plomb.

9 250 plateaux ont été tirés.

Voici les résultats des deux concours :

PERDRIX	LA FOSSE
1. M. CAILLY	1. Franky
2. Axel QUÉNOUULT	2. Jean-Louis HARET
3. Matys QUÉNOUULT	3. Perle PASCAL
4. Sébastien DROLLÉE	4. Jean-François CAUDET
5. Fred HARET	5. Jérôme LECLERC

L'assemblée générale aura lieu courant septembre 2026.



LES DATES À RETENIR

Plus d'infos sur le site www.aucaleuc.fr onglet « vie locale » rubrique « dates à retenir »

JUILLET

Mardi 21

Théâtre en Rance - Tobôggan - 17h

AOÛT

Dimanche 2

Cérémonie Augustin Le Guen

Monument d'Augustin Le Guen - 10h30

SEPTEMBRE

Samedi 5

Forum des associations

Salle Menée et Houdet - 9h à 18h

Vendredi 18

Oscaloc - **N'Auctambules du Ruet**

salle polyvalente - 20h

• CÉRÉMONIES

- **Cérémonie du 19 mars : Commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie.**

Commémoration de la signature des accords d'Evian, le 19 mars 1962, instituant un cessez-le-feu en Algérie, qui allait mettre fin à la guerre d'Algérie.



- **Cérémonie du 8 mai : Cérémonie de la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe - Victoire 1945.**

Commémoration de la capitulation de l'Allemagne nazie, signée à Berlin le 8 mai 1945.

Un enfant de l'école d'Aucaleuc portait la gerbe.

A l'issue, un pot de l'amitié était offert à la mairie.

Merci aux participants.



• NOUVELLE STRUCTURE DE L'ÉCOLE

Depuis mars 2026, les élèves de l'école d'Aucaleuc bénéficient d'une nouvelle structure de jeux, installée par l'entreprise Altrad Collectivités.

En amont de cette installation, des bénévoles et le service technique se sont mobilisés pour préparer le terrain et aménager l'espace destiné à accueillir cet équipement.

Leur engagement a contribué à la réalisation de ce projet, qui offre désormais aux enfants un nouvel espace de loisirs et de détente au sein de l'école.



MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr
Site : www.aucaleuc.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
Parking principal à côté de l'entrée
des urgences (portail blanc)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de
l'école - renforcement sur la rue de la
Mairie)
- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)



Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Permanences :

Maire : sur rendez-vous

Adjoint : sur rendez-vous

Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous, merci de contacter
le secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur André COLSON

Permanences sur rendez-vous uniquement
(chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)
Lieu : Atelier du 5 Bis
5 bis rue Gambetta - Dinan
Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Passage le lundi les semaines paires

Collecte des bacs jaunes :

Passage le lundi les semaines impaires

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre
La Basse Freschais : verre
Parking salle polyvalente : verre et vêtements

- **Déchetteries** : Tél. 02 96 87 72 72

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre
Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h
Mercredi et samedi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h



L'association OSCALOC

Organise

La 6ème édition des N'AUCTAMBULES DU RUET

Au profit de l'association « **Nos Limites** »

Le 18 septembre 2026

à la SALLE POLYVALENTE D'AUCALEUC

Départ 20h00

4 sorties semi-nocturnes : Un run and bike de 12km (8€)

Un trail de 12km (8€)

Une marche nordique de 9 km (8€)

Une marche populaire de 5 km (5€)

CHAUSSURES DE TRAIL RECOMMANDÉES ET LAMPE FRONTALE OBLIGATOIRE

Pour la marche nordique : Marcheurs confirmés et bâtons obligatoires

Inscriptions sur Klikégo ou par flyers (disponible en mairie)



Les N'Auctambules du Ruet